

[Texte]

Mr. Edwards: Yes.

Mr. Bellemare: —and all of a sudden—I am not saying this to be objectionable; perhaps it is in the translation—you appear to be some sort of Pontius Pilate. You wash your hands of the answer.

If you are saying that in contracting out there are three main principles, cost, time, and quality. . . You have had the experience of 1990, or 1991, or both, or parts of 1991, or one specific contract that was put out. I am asking, since you are the resource person. . . I don't go pecking and looking around and poking into the public service. It is not my responsibility or my interest. But with all your resources, and your power of resources, perhaps you could present to this committee, before we end our meetings on this committee—I would pick 1991; if you want to pick half of 1991, the first half, for example. . . Using these same three factors, cost, time, and quality, I wonder if you could give us a report, a proof, an example, to show us it does exist.

I sit on the public accounts committee, and we are looking at that. I have come to the conclusion that this is not necessarily what happened. I am sure you would be more than anxious to disprove this, what you may call, wrong impression I have of what is really occurring. So I would need your assistance as the super-human resource person of Public Service 2000 on this score. If I cannot get any documentation for you on that score, then I will be normally very suspicious of the application of these three principles because you have countable and doable things here. We are not talking of philosophy any more.

• 1625

In your presentation you talk bad guys, good guys, bad cops, good cops, white *chapeau*, black *chapeau*. You know the unions are bad dudes. They say they represent the workers. Who really represents the workers is the manager. You are very eloquent but the fall-out is total confusion. I am coming to a very specific item, and I am sure you can answer this.

Mr. Edwards: Maybe I can, Mr. Chairman.

Mr. Bellemare: It is impossible in the next minute.

Mr. Edwards: It is not impossible for me, Mr. Chairman, on this particular question. I should have been very worried about the introduction to that question. I can assure the member that my modest claim in regard to contracting out is to ensure there is a provision in the law to allow it to happen. I do not administer the contracting out in the Government of Canada. I have a much more modest role than that, Mr. Chairman.

Mr. Bellemare: Why would you want anything to be allowed in a law where it puts activities possibly at risk? You must have studied the fall-outs of recommendations.

[Traduction]

M. Edwards: Oui.

M. Bellemare: . . .et tout d'un coup—je ne cherche pas à être désagréable, c'est peut-être un problème de traduction—vous semblez jouer les Ponce Pilate. Vous vous en lavez les mains.

Vous dites que la sous-traitance est régie par trois grands principes, à savoir le coût, le temps et la qualité. . . Vous avez l'expérience de ce qui s'est passé en 1990, ou 1991, ou pendant ces deux années, ou moins pendant une partie de 1991, et vous devez connaître l'un des contrats accordés pendant cette période. Comme vous êtes la personne-ressource. . . Je n'essaie pas de fouiller dans les affaires de la fonction publique. Ce n'est ni dans mes attributions, ni dans mon intérêt. Mais compte tenu de vos ressources et de vos pouvoirs concernant leur utilisation, peut-être pourriez-vous indiquer à ce comité, avant la fin de la présente réunion. . . Prenons l'année 1991, par exemple le premier semestre. . . En faisant référence à ces trois facteurs, c'est-à-dire le coût, le temps et la qualité, pourriez-vous me donner un exemple de l'application de ces trois principes?

Je suis membre du Comité des comptes publics, qui s'intéresse à cette question. J'en suis venu à la conclusion que ce n'est pas nécessairement ce qui s'est produit. Je suis sûr que vous allez vous hâter de réfuter cette fausse impression que j'ai de ce qui se passe. Or, puisque vous êtes la personne-ressource la plus informée de Fonction publique 2000, j'aurais besoin de votre assistance. Si vous ne pouvez pas me fournir de documentation à ce sujet, j'en viendrais donc à la conclusion que l'application de ces trois principes est très suspecte car il s'agit ici de choses parfaitement quantifiables et faisables. Il ne s'agit plus de principes abstraits ici.

Dans votre présentation, vous parlez des bons et des mauvais, des chapeaux blancs et des chapeaux noirs, etc. Vous savez que les syndicats sont les mauvais. Ils disent qu'ils représentent les travailleurs. Ceux qui représentent vraiment les travailleurs sont les gestionnaires. Vous êtes très éloquent, mais le résultat est la confusion totale. Je veux en venir à un point très précis, et je suis persuadé que vous pouvez y répondre.

M. Edwards: C'est possible, monsieur le président.

M. Bellemare: Ce sera impossible dans la minute qui vient.

M. Edwards: Monsieur le président, il ne m'est pas impossible de répondre à cette question précise. J'aurais dû m'inquiéter de son préambule. Je peux rassurer l'honorable député que ma prétention très modeste quant à la sous-traitance est d'assurer que la loi contient une disposition la permettant. Je n'administre pas toute la sous-traitance qui se fait par le gouvernement du Canada. Mon rôle est beaucoup plus modeste que cela, monsieur le président.

M. Bellemare: Pourquoi voulez-vous entériner dans la loi quelque chose qui pose un risque possible pour certaines activités? Vous avez dû étudier les retombées des recommandations.